

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la santé et de la protection animales

Bureau santé animale

Adresse : 251, rue de Vaugirard

75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Géraldine CHARLAT-SPONY

Tél.: 01.49.55.84.29 Fax: 01.49.55.81.16 NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/N2007-8235

Date: 19 septembre 2007

Classement: SA223.2

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace : La partie 5 intitulée « Mesures prises par les autres Etats

membres » de la note de service du 13 septembre 2007

Nombre d'annexe : 0

Objet: Fièvre aphteuse au Royaume-Uni.

<u>Mots-clés</u>: fièvre aphteuse, bovins, ovins, caprins, porcins, artiodactyles, mouvements, échanges intracommunautaires.

Résumé:

Cette note de service précise la levée des restrictions aux échanges imposées par les Pays-Bas.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
	• DDAF
PréfetsDDSV	• IGVIR
	• ENSV
	 INFOMA
	• DRAF

La note de service du 13 septembre 2007 vous informait que les autorités officielles néerlandaises interdisaient tout mouvement d'entrée et de sortie d'animaux vivants sensibles à la fièvre aphteuse depuis l'annonce du dernier cas de fièvre aphteuse en Grande-Bretagne.

Les autorités officielles néerlandaises viennent de nous communiquer qu'à partir de ce jour 17/09/2007, tous les mouvements d'animaux sensibles à destination et en provenance des Pays-Bas sont autorisés.

En conséquence, vous voudrez bien en informer vite les opérateurs concernés.

L'Adjoint au sous-directeur de la santé et de la protection animales

Eric DUMOULIN